



10 Novembre 2005

[accueil anpe.fr](#) > [Candidat](#) > [Les conseils à l'emploi](#) >

Candidat

Les services

[Les offres](#)

[Personnalisez votre recherche](#)

[Les offres spécialisées](#)

[Vos démarches administratives](#)

Les conseils

[Les conseils à l'emploi](#)

[Mieux vous servir](#)

L'ANPE et les cadres : à la découverte des formes alternatives d'activité

Des sessions d'informations spécifiques, intégrant des ateliers pratiques sont proposées, depuis 2002, aux cadres de l'est francilien.

Objectif : informer les cadres sur les formes alternatives au salariat traditionnel (portage, temps partagé, multi-salariat, travail indépendant, missions, etc.)

« Tout a commencé lors de la recherche d'ingénieurs qualitatifs pour mener des opérations de certification auprès de différentes entreprises, sous-traitants dans le domaine de la construction automobile et aéronautique. Au final, de petites entreprises qui n'avaient pas les moyens d'embaucher de tels profils ont pu se partager les services d'un ingénieur qualité, grâce au système du temps partagé ! » déclare Robert de Lenoncourt conseiller de l'ANPE du 93, à l'initiative de cette opération. « Nous avons donc eu l'idée d'élargir le champ d'intervention et de proposer des sessions d'information sur les formes alternatives d'activité aux cadres de notre département et de l'Ile de France ».

S'insérer dans le marché économique

« On ne parle pas de marché du travail mais de marché économique. Il s'agit d'y développer des formes d'activité individuelles basées sur une expertise, d'être acteur de sa reprise d'activité » indique Robert de Lenoncourt. Les cadres sont prioritairement visés car le tissu économique français est largement constitué de petites entreprises qui n'ont pas toujours les moyens de « s'offrir leurs services ». Ceux-ci ont donc parfois plus de difficultés à retrouver un emploi dans le cadre du salariat traditionnel notamment quand ils sont seniors. Mais le système est ouvert à toutes les qualifications : « une société de transport et une enseigne de livraison de pizzas se sont associés pour utiliser les services de mêmes salariés pour un équivalent temps plein » précise Robert de Lenoncourt.

Une organisation départementale

D'abord expérimentale, l'action est aujourd'hui « institutionnalisée » par les 3 directions départementales déléguées de l'ANPE de Seine-Saint-Denis : 5 sessions de 100 participants sont organisées dans l'année avec l'appui du Pôle Action Cadres de l'Est Francilien (12 correspondants conseillers-spécialisés du réseau ANPE). « Ma plus grande satisfaction est d'avoir pu poursuivre l'opération avec l'appui d'une équipe départementale, motivée et ayant acquis un fort degré d'autonomie et de professionnalisme » se réjouit Robert de Lenoncourt. Déroulement d'une session type : 5 journées au cours desquelles des intervenants spécialisés du domaine (Védior-bis, conseil en recrutement Agora, associations de cadres en temps partagé, syndicat du portage salarial...) abordent tous les aspects juridiques et pratiques des formes alternatives d'activité avec l'appui des conseillers du Pôle action cadres de l'ANPE et l'intervention d'un conseiller Assédic. « Lors des sessions, nous faisons le lien avec les services et les prestations spécifiques proposées par l'ANPE pour permettre aux participants de mettre en œuvre leur projet. Une fiche d'appréciation permet également de discerner des besoins d'accompagnement. Nous avons créé un atelier dynamique spécifique en Ile de France pour aider les candidats à préparer et réussir un entretien ».

Un demande croissante

Symbole du succès : les cadres viennent de tout l'est francilien et parfois même d'autres départements ou régions depuis que ces manifestations sont annoncées dans l'agenda du site anpe.fr. « Ils regrettent généralement de ne pas avoir découvert ces opportunités plus tôt » constate Robert de Lenoncourt. « Nous souhaitons en faire un produit de conseil classique auprès des cadres ; le besoin est largement supérieur au nombre de participants accueillis ». Une expérience analogue est menée dans l'agence ANPE de Sèvres (92) et l'APEC (association pour l'emploi des cadres) relaye l'information auprès de ses candidats. Un signe encourageant du côté entreprises : le développement

À consulter

L'article A l'affiche :
[Travailler pour plusieurs employeurs](#)

[Archives Info Cadres](#)

[Sommaire Info Cadres](#)

des groupements d'employeurs : « Autrefois plutôt en direction des salariés agricoles, le système se met peu à peu en place dans les milieux industriels et de services » conclut Robert de Lenoncourt.

[Candidat] - [Employeur](#) - [Actualités](#) - [Partenaires](#) - [ANPE à votre service](#) - [anpe.fr en régions](#)
[Plan du site](#) - [Questions-réponses](#) - [Recherche](#) - [Les sites utiles](#)

[Accès déficients visuels](#) - [Info trafic](#) - [Contactez-nous](#) - [Informations légales](#) - Copyright © 2005, ANPE